



**Arrêté temporaire n° 2023-473
Portant réglementation de la circulation
Prolongation de l'arrêté n° 2023-457**

RUE DE L'HOMME DE BOIS

Monsieur Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande en date du 04/10/2023 émise par la société LEGRIX ESTUAIRE TP demeurant Quartier du Canada 14600 HONFLEUR représentée par Monsieur Armand BOUILLY aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques situés au 3 rue Barbel rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/10/2023 au 25/10/2023 RUE DE L'HOMME DE BOIS,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 16/10/2023 et jusqu'au 25/10/2023, la circulation des véhicules est interdite la journée RUE DE L'HOMME DE BOIS.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, la société LEGRIX ESTUAIRE TP.

Article 3

Une information auprès des riverains au sujet de ces travaux sera mise en place par la Société intervenante, 3 jours au préalable

Article 3

La réfection du revêtement de surface sera effectuée à l'identique par la Société intervenante, dès la fin des travaux, conformément à l'état des lieux établi par le Bureau des Services Techniques de la Mairie de Honfleur.

Article 4

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Honfleur, le 11 Octobre 2023

Prolongé, le 20 Octobre 2023

Pour le Maire,
Adjoint à la Circulation et au Stationnement

Jérôme HAMEL

DIFFUSION:

- LEGRIX ESTUAIRE TP
- Adjoint à la Circulation et au Stationnement